

COMMUNIQUE DE PRESSE

Faisant suite au communiqué conjoint CRIIAD / AGHIR IN'MAN du 28 Août 2012 et du point de presse du 1er septembre animé par les responsables d'AGHIR IN'MAN, la société IMOURAREN SA apporte par le présent communiqué de presse, des précisions sur différents sujets abordés par l'ONG AGHIR IN'MAN.

1. Du choix du procédé de traitement du minerai à IMOURAREN

Comme tout projet de cette envergure nécessitant une longue phase de mise en oeuvre, le projet d'Imouraren a évolué. C'est ainsi qu'après de nouvelles études technico économiques, a été prise la décision de traiter la totalité du minerai uniquement par lixiviation en tas ; ce qui permet notamment de réduire la consommation en eau.

Préalablement à cette décision, pour réduire le risque technique, de nombreux tests et essais tant au laboratoire qu'à l'échelle pilote ont été menés à partir des carottes extraites du gisement d'Imouraren. Ces tests et essais ont permis d'obtenir des rendements de lixiviation inhabituellement élevés (>90%) pour la partie principale du gisement Imfout et d'escompter une gestion des résidus solides plus simple.

2. De la Gestion des résidus miniers

Les résidus de traitement du minerai sont des sables humides très fins, obtenus après broyage du minerai et extraction de l'uranium. Ils sont stockés sous forme de verses (tas).

Sur les sites miniers de la SOMAÏR et de la COMINAK, les verses à résidus sont mises en place sous forme humide sur des revêtements étanches spécialement aménagés ou sur des zones adaptées, et sont ceinturées par des digues et/ou des merlons. Des carottages permettent de vérifier l'efficacité de ces dispositifs de protection du sous-sol. De plus, lors du séchage de ces résidus avec le fort ensoleillement local, une croûte épaisse et très indurée se forme en surface, emprisonnant les particules fines et empêchant leur entraînement par le vent.

S'agissant d'Imouraren, en préalable à l'activité industrielle, un « point zéro », photographie de l'environnement du site (eau, sols, air, climat, faune et flore...) avant démarrage des opérations minières a été établi. Il fait partie de l'Etude d'Impact sur l'Environnement validée par les autorités et les représentants des populations, en mai 2008 à Agadez.

3. De la Gestion de l'eau

Le développement durable est un des principes moteurs de l'action d'IMOURAREN SA. L'exploitation d'Imouraren pendant 35 ans nécessitera environ 500 millions de m³ d'eau, soit moins de 7% des réserves locales. Ces données incluent aussi bien la consommation industrielle (assurée essentiellement par une eau chargée en métaux lourds et impropre à la consommation) que celle potable pour la consommation des travailleurs et celle tirée par les populations à partir des ouvrages mis à leur disposition.

Par ailleurs, la définition du projet prend en compte dès 2010 une démarche d'écoconception afin de rechercher tous les moyens rationnels pour économiser l'eau. Les solutions techniques qui ont été retenues suite à cette étude permettront de diminuer la consommation en eau de 40%. Tous les mois, le service hydrogéologie d'IMOURAREN SA assure ainsi un suivi de la qualité de l'eau potable, et un suivi de la consommation d'eau potable et industrielle du site minier.

Tous les mois, IMOURAREN SA assure un suivi piézométrique de l'intégralité des puits pastoraux situés dans la zone d'influence d'Imouraren. Une mission spéciale de contrôle du puits de Tezirkik, présentant un assèchement temporaire, et des puits pastoraux proches, a également été réalisée en juillet 2012 par IMOURAREN SA.

Les services Départemental et Régional sont invités, à l'aide de missions régulières de concourir à la surveillance de la qualité de l'eau et des niveaux piézométriques des nappes. La première mission dans ce sens de cette administration a eu lieu en juillet dernier.

Il est normal de constater des variations des hauteurs d'eau avec la variation des saisons, mais aucun assèchement de ces puits lié au dénoyage du gisement d'Imouraren n'a été relevé.

4. De la création du périmètre « sanitaire »

En fin 2009, une mission conduite sur le site d'Imouraren par les autorités administratives et coutumières du département d'Arlit et de la Commune de Dannet a validé le bien fondé de délimiter un périmètre sanitaire pour davantage protéger les populations des méfaits de l'exploitation minière.

Il faut préciser qu'il n'y aucun danger pour les populations à vivre à proximité des mines mais que suite à une demande d'ONG, nous avons envisagé la mise en place du périmètre sanitaire.

Il faut noter que la surface concernée (couronne sanitaire (250 km²) plus la zone industrielle d'Imouraren SA (200 km²)) représentera environ 0,06% de la surface de la région nord (670 000 km²) et fera bien entendu l'objet d'une compensation aux populations conformément aux lois et règlements en vigueur.

5. De la reprise de l'étude d'impact

Afin de tenir compte des évolutions du projet et des données supplémentaires acquises depuis (hydrogéologie...), IMOURAREN SA a décidé de mettre à jour l'étude d'impact réalisée en 2008 sachant que les modifications (ex : le traitement par lixiviation en tas de la totalité du minerais) vont dans le sens d'une réduction de l'impact du projet sur l'environnement. La première étape, qui consiste en une étude d'écart permettant de lister les évolutions, a été lancée début 2012. Ce processus va ensuite être partagé dans les 3 semaines à venir avec les autorités nigériennes compétentes qui décideront alors de la procédure d'instruction à suivre.

6. De l'annexe en anglais

L'étude d'impact est rédigée en français, conformément à réglementation nigérienne. Elle est accompagnée d'annexes permettant de fournir des données et études ayant servi de support à la réalisation de l'étude d'impact. Parmi celles-ci figure une étude réalisée par un consultant international de premier ordre concernant les installations de traitement par lixiviation en tas. Cette version a été jointe sous sa forme originale en anglais. Ses conclusions et recommandations principales sont intégrées dans l'étude d'impact en français.